

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Trélissac (24750)

Réponses de Olivier Georgiades, au nom de la liste « Liste d'Union Démocratique, conduite par Francis Colbac »

– le 25/02/2020 à 10:24 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Notre feuille de route, c'est le Schéma cyclable du Grand Périgueux, qui inclut un réseau cyclable pour Trélissac. En début de mandat, nous établirons un phasage des travaux à réaliser, basé sur un chiffrage et discuté au sein de la Commission Transition écologique de la commune. Les réalisations seront planifiées conformément aux préconisations de l'agglomération (qui reprennent celles du CEREMA - Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

L'Adjoint.e à la Transition écologique pilotera une Commission au sein de laquelle sera constitué un Comité vélo. Olivier Georgiades sera le référent de ce comité.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.
(former les agents territoriaux)

Il est évident que la qualité des aménagements pour le vélo passe par une bonne connaissance de ce mode de déplacement. Les responsables de la planification des travaux (Directeur des Services Techniques et Chef de travaux) verront leur formation complétée au gré des propositions du CNFPT.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : (avenue Grandou + axes à préciser par le candidat)

Dans le Schéma cyclable de l'agglomération, les axes à forte circulation ne sont généralement pas prioritaires pour les aménagements cyclables, car la complexité de tels aménagements (de façade à façade) entraîne des coûts presque impossibles à assumer dans les quelques années qui viennent. C'est pourquoi la priorité est donnée aux itinéraires cyclables utilisant le réseau calme des rues résidentielles.

Ces premiers aménagements permettront de développer la part modale du vélo dans les prochaines années, créant un effet de levier qui permettra ensuite d'aménager les grands axes.

En outre, sur la commune, les axes à grande circulation sont des voies gérées par le département ou par l'Etat, donc la décision de les aménager ne relève pas seulement de la municipalité.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, hôpitaux, centres commerciaux, Créavallée,...

C'est prévu dans le réseau cyclable communal intégré au Schéma cyclable du Grand Périgueux, et nous le mettrons en place.

Action n°6 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur des réaménagements de quartiers (préciser les projets)

Nous développons les itinéraires piéton + vélo ENTRE les quartiers (liaison Les Romains - Les Maurilloux, liaison Les Pinots - Le Breuilh - Le bourg).

De plus, toutes les zones "à urbaniser" de la commune (les "futurs quartiers") font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ces OAP prévoient systématiquement des itinéraires piétonniers et cyclables.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous poursuivons le travail que nous avons déjà engagé en ce sens.

Par exemple, dans le quartier des Maurilloux, la circulation de "délestage" de la congestion de l'avenue Michel Grandou a été réfrénée par la mise en place de sens uniques dans les rues transversales et de STOP systématiques sur les grands linéaires des rues résidentielles.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

C'est prévu dans le Schéma cyclable du Grand Périgueux, et nous le mettrons en place. Première étape : le basculement imminent des Maurilloux Nord et Sud en zone 30.

Action n°9 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

C'est ce que nous faisons déjà, par exemple aux Maurilloux avec le principe des impasses traversantes (impasses pour les voitures, mais pas pour les piétons et les cyclistes).

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le passage à 30 km/h des zones résidentielles se fera avec l'instauration des double-sens cyclables.

Les feux sont relativement peu nombreux sur la commune, et souvent sur des voies départementales, mais nous sommes favorables à la mise en place de sas vélos et de cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°11 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous comptons utiliser le cadre des Plans de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) en concertation avec les parents d'élève et les enseignants, pour encourager une éco-mobilité scolaire.

Action n°12 : je ne m'engage pas

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Il n'y a pas de stationnement payant à l'heure actuelle sur la commune, et nous n'envisageons pas d'utiliser ce levier d'action.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux gares SNCF, Pôle d'échange multimodal, dans les parkings-relais, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

En partenariat avec l'agglomération, nous l'avons fait sur le parc-relais de Charriéras et nous réfléchissons à l'étendre au pôle d'échange bus des Garennes.

Action n°14 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Dans le cadre du premier appel à projets vélo de l'agglomération (2019-2020), nous allons déployer une vingtaine d'arceaux sur la commune, en remplaçant les "pince-roues" existants (qui seront réutilisés dans l'enceinte des écoles). Nous poursuivrons cet effort sur toute la durée du mandat.

Action n°15 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous avons pris un premier contact avec un bailleur social pour l'installation d'un box sécurisé dans un parc de logements sociaux, financé par le programme Alvéole. Nous poursuivrons ce travail sur toute la durée du mandat.

Action n°16 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

C'est une des premières mesures qui pourra être mise en place dans le cadre des PDES (Plans de Déplacement des Etablissements Scolaires).

Action n°17 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Nous engagerons cette réflexion avec les services départementaux sur l'avenue Michel Grandou.

Action n°18 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Cette action ne nous semble pas pertinente sur une commune comme Trélissac.

Action n°19 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
(pérenniser et étendre le Chèque VAE)

Nous soutiendrons l'opération des chèques VAE de l'agglomération pour qu'elle soit pérennisée et étendue à tous types de vélos à assistance électrique (vélos cargos, triporteurs).

Action n°20 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).
(pérenniser et développer Péri-vélo)

Nous soutiendrons le service PériVélo de l'agglomération pour qu'il soit pérennisé et développé (accessoires : remorques, caddies, Add-Bike ; et quelques autres vélos : triporteurs, vélos cargos).

Action n°21 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous continuerons à soutenir les associations de promotion des déplacements à vélo (notamment Vélorution Périgourdine) par des subventions à leurs projets et la mise à disposition ponctuelle de sites communaux pour leurs événements.

Action n°22 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Nous soutiendrons la création d'une Maison de la Mobilité par l'agglomération, en veillant à ce que cette structure fasse la part belle au vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°23 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Nous encouragerons ce déploiement à l'occasion de Plans de Déplacement des Etablissements Scolaires, mais aussi pendant les Temps d'Activités Périscolaires et avec le Centre de loisirs.

Action n°24 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

La Commune possède déjà une flotte de vélos utilisée par les animateurs sportifs dans le cadre scolaire et périscolaire ou avec le Centre de loisirs.

Action n°25 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Nous encouragerons la rénovation et/ou la création de pistes cyclables d'apprentissage par l'agglomération.

Action n°26 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Notre actuel Adjoint à l'environnement effectue déjà 90% de ses déplacements à vélo, et quelques autres collègues du Conseil municipal utilisent aussi le vélo dans leurs déplacements – nous croyons à la vertu de l'exemplarité.

Action n°27 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Oui, pour les déplacements de certains agents entre les différents sites de la commune.

Par contre, pas pertinent pour le portage des repas ni l'entretien des espaces verts car la commune est très étendue.

Action n°28 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°29 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Cette mesure sera portée dans la réflexion sur les Plans de Déplacement des Etablissements Scolaires.

Nous sommes en outre favorables au déploiement du système S'cool Bus sur le territoire de l'agglomération (mesure du Schéma cyclable).

Action n°30 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

(au niveau communal ou intercommunal)

A réfléchir au niveau intercommunal (zone urbaine de l'agglomération).

Action n°31 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

(au niveau communal ou intercommunal)

A réfléchir au niveau intercommunal (zone urbaine de l'agglomération).

Action n°32 : je ne m'engage pas

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

La commune n'est pas épargnée par la problématique du stationnement illicite sur les trottoirs, notamment en zone résidentielle.

Par contre, nous n'envisageons pas la verbalisation systématique, mais nous privilégions l'information et la discussion, par l'intermédiaire de notre Agente de médiation et de surveillance de l'espace public.

Action n°33 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous utiliserons régulièrement les nombreux moyens de communication municipaux pour cette information.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e